

postes de Son-Tay. Les pertes des Français s'élevaient à 200 hommes et 19 officiers tués. Quatre mille Français seulement ont engagé l'action, les autres 3,000 formaient la réserve.

Les Chinois tiennent toujours la forteresse.

L'assaut est fixé au 17 décembre.

La situation à Hui

Saigon, 20 décembre.

Des avis d'Hanoi du 12 décembre confirment la marche des troupes françaises sur Son-Tay.

La santé et le moral des troupes sont des meilleurs.

Le départ de M. Harmand était imminent, on attendait M. Tricou.

Les secrets diplomatiques

Paris, 20 décembre.

On nous assure que le marquis de Treug vient de défendre à tout le personnel de l'ambassade chinoise à Paris et sous peine de mort (sic) de divulguer quoi que ce soit sur les rapports franco-chinois.

INTERIEUR

Le Conseil de cabinet

Paris, 20 décembre.

Un Conseil de cabinet a été tenu ce matin, sous la présidence de M. Ferry; il s'est occupé de la discussion des crédits du Tonkin au Sénat. Le président du Conseil soutiendra le projet de gouvernement; les renforts composés de 6300 hommes seront envoyés de Toulon; un départ aura eu le 25 décembre, le second le 10 janvier. Les généraux Millot, Brière de l'Isle et Négrier partiront à bord du *Wing-Long*, le 25 décembre.

La prise en l'évacuation de Song-Tay n'est pas confirmée. Le vapeur *Hélieux*, venant de Haiphong, apportera des dépêches après-demain seulement.

La loi municipale

Paris, 20 décembre.

La commission relative au monopole des inhumations a entendu MM. de Rothschild et Erlanger, représentants des synagogues israélites, qui ont déposé contre le projet. Elle a ensuite discuté un amendement de M. Garrisson, qu'a combattu M. Le Pastard.

Après les catholiques, les protestants, puis les juifs viennent faire des représentations contre le projet.

Qu'attend donc le gouvernement pour le retirer?

L'emprunt en janvier

Paris, 20 décembre.

Il est à présent tout-à-fait imminent. On travaille très-retentivement, depuis dix jours, au Ministère des finances, à le préparer. On s'y est mis le lendemain du vote de l'impôt des neuf millions pour le Tonkin, par lequel le ministère s'est jugé consolidé.

Etant donné que le budget pourra être promulgué le 29 décembre, l'émission de l'emprunt doit avoir lieu le 6 ou le 7 janvier.

Il sera de 350 millions, très-probablement. Peut-être de 400 millions.

La rentrée des Chambres, après les vacances du jour de l'an, devant avoir lieu le 9 janvier, on veut que l'opération financière soit terminée pour cette époque.

Les bonapartistes conservateurs

Paris, 20 décembre.

Je ne dois pas vous dissimuler que les bonapartistes-conservateurs sont très attristés et très découragés par ce qui se passe dans le parti. Beaucoup sont convaincus que le prince Victor a essayé de jouer double jeu entre les amis de son père et ceux de M. Paul de Cassagnac. Ils croient et ils disent que ce dernier a en tort de s'en rapporter aux déclarations verbales qui lui ont été faites, déclarations démenties par les lettres publiées depuis quinze jours. Ainsi s'explique le découragement dont je vous parle et que traduit bien le mot prononcé récemment par l'émigré M. Rouher, en parlant du prince Victor:

"Il a toutes les opinions de son père sans en avoir l'intelligence."

Grève des chauffeurs des messageries maritimes

Marseille, 20 décembre.

La grève des chauffeurs n'est pas générale. Elle est restreinte aux messageries maritimes. Les messageries recrutent les chauffeurs sur la place de Marseille. Pour les départs prochains, elles ne demandent que le concours de la marine militaire que dans le cas d'urgence nécessaire.

EXTERIEUR

Le prince impérial d'Allemagne à Rome

Rome, 20 décembre.

Le prince d'Allemagne, accompagné seulement du général de Blumenthal, est allé ce matin inopinément visiter les fouilles de Forum romain.

A onze heures, le roi, la reine, le prince Frédéric, le prince Amédée, le grand-duc de Bade, sont allés déjeuner à l'ambassade d'Allemagne.

Cinq personnes étaient invitées. Le docteur Schlezner n'assistait pas au déjeuner.

Le roi, au centre de la table, avait à sa droite Mme de Villamarina, à sa gauche la baronne de Keudell. Le prince Frédéric, en face du roi, avait à sa droite la reine, à sa gauche Mme Minghetti.

Parmi les invités figuraient M. Mancini, M. Minghetti, les dignitaires de la cour et la suite du prince allemand.

Celui-ci partira ce soir à minuit pour Berlin, sera accompagné jusqu'à la frontière par les aides de camp du roi. On dit qu'une grande démonstration populaire aura lieu en son honneur au moment de son départ.

EXTERIEUR

Le Soudan

Le Caire, 20 décembre.

On confirme que Soukain est débloqué et que les Bédouins des environs reviennent et vendent leurs denrées sur les marchés.

On prépare une expédition pour ravitailler, Singate et Tokar.

Le Soudan oriental est tranquille.

Accident à l'Empereur de Russie

St-Petersbourg, 20 décembre.

L'Empereur de Russie a reçu quelques contusions à l'épaulé à la suite d'une chute de tréneau, le cheval s'était emporté.

Situation météorologique

La bourrasque signalée avant-hier au nord-ouest de la Norvège gagne la mer Blanche; il s'en est détaché un mouvement secondaire dont le centre est près de Nantes (745 mm) où le vent souffle très-fort de SSE. Le baromètre descend rapidement sur l'Europe occidentale, la baisse atteint déjà 12 mm à Mullaghmore, 10° à Valentin et 6 en moyenne sur nos côtes de la Manche et de l'Océan; en même temps, le vent tourne vers le sud-ouest en Irlande et en Ecosse. Un changement de temps paraît donc prochain.

En France, le temps va s'adoucir et se mettre prochainement à la pluie.

A Paris, le temps reste nuageux avec une température relativement douce.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

AVIS AUX PROPRIETAIRES. — La Mairie nous demande l'insertion de l'avis suivant:

« MM. les propriétaires des biens fondés situés dans la commune de Roubaix (partie du Canton-Est située au Nord du Boulevard Gambetta et du canal), leurs régisseurs, fermiers ou métayers, locataires ou autres agents, sont prévenus que le géomètre de première classe du cadastre s'y rendra le vendredi matin 4 janvier, et qu'il y restera jusqu'au lundi soir, 14, pour vérifier avec eux à la Mairie, salle des Pompiers, le bulletin cadastral des propriétés portées sous leur nom, recevoir leurs réclamations, examiner sans frais sur le terrain, et rectifier, s'il y a lieu, les parcelles dont la désignation ou la contenance leur paraîtrait inexacte.

« MM. les propriétaires qui ne connaîtraient pas exactement la situation et la contenance de leurs propriétés, sont priés de se faire accompagner par leurs fermiers.

M. PAUL DEROUILLÉ A ROUBAIX. — C'est demain, samedi, 22 décembre, que M. Paul Derouillé vient à Roubaix présider le banquet annuel du cercle militaire.

APPEL AUX ANCIENS VOLONTAIRES D'UN AN. — On nous prie d'insérer cette note:

« La société de gymnastique *La Roubaissienne* organise une section d'escrime, et fait appel, dans ce but, aux officiers de la réserve, aux anciens volontaires d'un an et aux jeunes gens qui aiment les armes.

« L'engagement est de 8 mois et la cotisation mensuelle de 5 francs; si le souscripteur est la charge du souscripteur. Il n'y a ni titres, ni uniformes, ni séances obligatoires.

« M. Dubus, ancien premier maître d'armes de l'infanterie de marine est chargé du cours.

« La première séance aura lieu, samedi, 29 décembre, à 8 heures 1/2, au siège de la société, *au Pré-Catelan*, rue du Grand-Chemin. Les personnes désirant de ce faire inscrire peuvent s'y présenter.

« MM. les officiers, retenus au banquet de M. Paul Derouillé, seront reçus vendredi 4 janvier.

L'EXPOSITION DE DÉCOUPE sera ouverte, dimanche 23 décembre, à midi. Elle aura lieu au café du Globe, dans la salle du restaurant, au rez-de-chaussée et durera quinze jours. Entrée: 0,25 c. de 9 heures du matin à midi, et de 1 heure 1/2 à 8 heures du soir.

Cette exposition sera des plus intéressantes. On sait qu'elle a lieu au profit des familles des victimes, de la catastrophe du 5 novembre.

LA SUCCESSION DUPONT. — L'*Echo du Nord* annonce que les heureux héritiers d'Alexis Dupont, qui vient de mourir en Pensylvanie, laissant une fortune de trente millions, seraient un sieur J.-B. Dupont, natif d'Hambois, et un sieur Dupont, son frère habitant également Hambois, et Mme Delporte-Dupont, sa sœur, habitant Lille, estimant des 4 Couronnes, rue Colbert, 104.

L'EXPLOSION DU QUAI DE WATTELOS. — L'état des deux blessés Nye et Bonnet continue à s'améliorer. Il y a deux jours, nous avons donné les noms de deux personnes qu'on avait dit être arrivées les premières, au tissage, après l'explosion, pour porter secours aux victimes. On nous affirme aujourd'hui, que M. Arthur Cligmen est arrivé avant tous les autres et que c'est lui qui a retiré les trois ouvriers brûlés de leur triste position.

UN ACTE DE COURAGE. — Jeudi, vers six heures du soir, deux chevaux, attelés à un chariot, allaient de la place du Marché au Charbon à la Grande-Place, lorsqu'arrivés devant la maison de M. Toulet, ils prirent soudain le mors aux dents, et lancèrent le chariot contre le car de Tourcoing.

De graves accidents étaient à craindre. M. Oscar Lefebvre, sauta résolument à la tête des chevaux et parvint à les maîtriser.

Le car est légèrement endommagé. C'est grâce à un sang-froid de ce brave citoyen que de plus grands malheurs ont été évités.

D'ailleurs, M. Oscar Lefebvre n'en est pas à son coup d'essai. Plusieurs fois déjà, il s'est signalé par des actes de courage. Nous le félicitons vivement.

CE MATIN, un ouvrier maçon, Eloni Lestienne, travaillant à l'école en construction, rue des Arts, est tombé du deuxième étage sur le sol. Il a eu de légères contusions sur tout le corps.

Lestienne a été transporté chez lui rue Jemmapes.

TROIS JEUNES VOLEURS. — Jeudi, vers 5 heures du soir, trois garçons, de 10 à 12 ans, se sont introduits dans la boutique d'un pâtissier, rue de Lille, dans l'intention de voler; mais ils ont été surpris par la dame de la maison, qui les a fait arrêter. Ces précoces voleurs nomment Alfred Basse, demeurant rue d'Haem, François et Louis Prévot, rue de Ma Campagne.

ENCORE UN EXPULSÉ. — Un ouvrier tisserand, Camille Vandrére, âgé de 62 ans, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — Parmi les 42 affaires inscrites, cette semaine, au rôle du Tribunal de simple police, 6 ont été remises. Les condamnations pour ivresse sont toujours les plus nombreuses.

LA COURTE dont nous avons annoncé l'apparition, est maintenant visible avec des jumelles et augmente d'éclat de jour en jour. Elle marche

de plus en plus rapidement vers le soleil et traverse, actuellement, la constellation du Cygne, avancée vers celle de Pégase, passera l'Équateur, le 24 janvier, et disparaîtra de notre horizon, vers la fin de ce mois.

OBJET TROUVÉ. — Un sac de riz, trouvé dans garage de Roubaix, a été déposé au commissariat central.

TOURCOING

UN ACCIDENT. — Ce matin, à neuf heures, un ouvrier monteur de la maison Questroy et Cie, rue Neuve-Roubaix, à Tourcoing, nommé Jean Virendelle, a été victime d'un accident. Une énorme pièce de fonte est tombée d'un chariot sur lui, et lui a fait de graves blessures.

Virendelle a été transporté chez lui, immédiatement, dans un état désespéré.

LILLE

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. Eugène Desmarest, vicaire de Marchiennes, est transféré, en la même qualité, à Lille (paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul).

M. DOUMER, le professeur victime de l'explosion de la Faculté des sciences, est sorti mercredi matin de la maison de santé, où il était traité dans le service de M. le docteur Paquet.

M. Doumer est complètement guéri, l'œil gauche est saisi, la vision est entièrement rétablie.

VOYAGE AUTOUR DU MONDE. — On annonce pour le premier janvier, l'arrivée à Lille des Hamilton's Excursions. C'est un spectacle nouveau très intéressant qui irradie toutes les péripéties d'un voyage à travers le monde, au moyen de toiles peintes par les meilleurs artistes du nouveau et de l'ancien continent et animées par les plus beaux effets de lumière et de mécanisme. Un guide, interprète français, accompagne les voyageurs spectateurs à chaque excursion et leur fournit les plus utiles et les plus intéressants. Orchestre et fanfare jouent les airs nationaux de chaque pays, et, à diverses étapes, des artistes indigènes des pays parcourus, engagés spécialement par M. Hamilton, exécutent les danses, les chants et les divertissements de leur contrée.

Les Hamilton's Excursions auront lieu dans la salle de l'Hippodrome du 1er au 15 janvier.

LES VOIS DE LA MADRIÈRE-LES-LILLES. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers trois heures du matin, les gardes Bloect et Saint-Léger, en passant rue de Marquette, virent deux individus portant des sacs, qui essayaient de fracturer la porte d'entrée d'une maison. Au risque de plus grands dangers, les deux gardes s'avancèrent vers les voleurs qu'ils arrêtèrent bien que ceux-ci eussent fait mine de vouloir se défendre.

Les deux voleurs furent conduits à la chambre de sûreté où l'on visita les sacs dont ils étaient porteurs. Dans l'un, on trouva dix pièces de lard; dans l'autre, quatre bouteilles de vin. Les gardes fouillèrent les fious qui furent trouvés nantis d'un ciseau à froid et d'un tir-poinçon avec lesquels ils opéraient les effractions.

Une fois les voleurs en sûreté, les agents se livrèrent immédiatement à une enquête, afin de découvrir les méfaits dont les deux inculpés s'étaient rendus coupables. En voici le résultat:

Chez M. Dolplaque, cabaretier, rue Jeanne-Maillette, 44, quatre bouteilles de vin et deux d'absinthe ont été enlevées, à l'aide d'effraction, dans la cave; les pièces de lard ont été volées chez M. H. Van Eecke, boucher, 35 rue Jeanne-Maillette. Les voleurs ont essayé de commettre nombre d'autres vols. La porte de la cave de la maison de MM. B. Vincent, épicer, R. Trévez, boucher, rue de Lille, 103, Motreux, boulangier, rue de Fives, portent en effet des traces d'effraction. Chez M. Tortureux, en outre, les voleurs ont fracturé un volet et brisé un carreau de vitre, sans parvenir toutefois à pénétrer dans la maison.

Interrogés, jeudi matin, par M. Gargalet, commissaire de police, qui a vivement félicité ces agents de l'importante capture qu'ils ont faite, les prévenus ont déclaré se nommer G. Mullers, 21 ans, né à Metz, J. S. Syders, 28 ans, né à Gand. Ils ont été conduits au parquet dans la journée de jeudi.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 20 décembre 1883

Présidence de M. HEDDS, vice-président.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

J'ai donc la persuasion intime que M. Moreau sera jugé, par vous, d'une manière équitable et rigoureuse. Sieste condamnation le force à abandonner son siège au conseil municipal, il le devra s'en prendre qu'à lui-même.

Plaidoirie de M. Boitel, défenseur de M. Moreau

« Messieurs, le journaliste n'a que faire dans le procès, et nous nous occuperons de l'incident du Conseil municipal; incident, qui, je l'affirme, n'était nullement prémédité. »

M. Boitel emploie alors une tactique des plus habiles pour effacer, dans l'esprit du Tribunal, l'impression produite par le réquisitoire du ministère public.

Il rappelle tous les incidents de cette soirée agitée; mais, en réalité, il ne réfute aucun des arguments présentés par M. le substitut Herbaut.

Turner la question était, du reste, le seul moyen de défense que peut employer l'avocat de M. Moreau, et nous devons reconnaître qu'il l'a fait avec beaucoup de talent.

Il rappelle que, dans une séance antérieure du Conseil, M. Allart, a reçu sans broncher, de M. Delebois, des insultes autrement blessantes que celles qui sont aujourd'hui l'objet du procès.

A la suite de l'affaire des délégués, M. Delebois a dit à M. le maire, qui venait de lire une lettre du préfet de police, sur les incidents qui avaient motivé l'arrestation de MM. Filpo et Delebois: « C'est un infâme mensonge. » — Le même soir, poursuivant ses attaques, M. Delebois accuse M. le maire d'être le commanditaire des bouffes, et il donne à cet établissement un nom qui sert à désigner des maisons que la police tolère, mais que la morale réprouve. Et, ajoute le défenseur de M. Moreau, M. Allart, qui nous appelle aujourd'hui devant vous, n'a pas relevé cette virulente apostrophe.

M. Boitel passe ou revue les dépositions des différents témoins.

Les uns ont affirmé avoir entendu M. Moreau adresser le mot « infâme » au maire et à l'administration de Roubaix, les autres ne sont pas aussi précis dans leur déposition. Enfin, il est encore, adversaires politiques de M. Moreau, dont le témoignage, par conséquent, ne saurait être intéressé. Parmi ceux-ci, dit M. Boitel, je ferai remarquer les paroles de M. Alfred Reboux, à qui vous avez demandé l'impression ressentie par lui, en apprenant les procédés de M. Laquement. « Une impression de dégoût » — a-t-il répondu. Et c'est ce sentiment éprouvé par M. Moreau, qui a fait monter aux lèvres de mon client les épithètes incriminées.

Le défenseur, voulant excuser l'emportement de M. Moreau, dit que les paroles prononcées par lui trouvent leur justification dans l'opinion, émise récemment, en conseil de préfecture, par une voix éminente: « La ville de Roubaix est la ville la moins administrée de tout le département. »

M. Boitel cherche ensuite à établir que le procès-verbal de la séance du 31 juillet a été adopté en même temps que les procès-verbaux de toutes les séances, tenues par le Conseil, depuis le 12 janvier 1883. Ces procès-verbaux, adoptés à la vapeur comptent 238 pages in-folio et ont été rédigés par la plume habile et colorée de M. Gungl, l'ennemi déclaré de M. Moreau.

Le Tribunal appréciera donc quelle peut être leur valeur.

M. Boitel, après avoir cherché à prouver, au Tribunal, que l'agression était du côté de l'administration, reconnaît enfin que M. Moreau a adressé au maire le mot infâme et à l'administration celui de « politicien »; et s'étonne même que son client, se défende d'avoir employé le mot *mouchard* car l'un des qualificatifs vultueux l'autre.

M. Boitel s'écrit, en terminant: « Et maintenant je viens vous dire: oui, on a été infâme, en allant à Paris, sous les apparences d'un employé demeuré quelle était la véritable composition des médailles livrées pour le concours de musique. »

Je dois dire, ajoute le défenseur, en regardant M. Allart, que le signalement de celui qui se faisait passer pour employé correspondait à celui d'un monsieur de taille moyenne ayant des cheveux et de longs favoris blancs.

Dirigeant alors son regard d'un autre côté: « Oui, M. Laquement, vous avez été infâme; vous qui venez de perdre un fils, et qui refoulez vos chagrins personnels, pour vous livrer à cette encre de politicien et pour venir insulter à l'ombre du clocher natal ! »

Après un moment de silence, M. LE PRÉSIDENT déclare que le jugement est remis à huitaine.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

M. Herlaut, substitut, occupe le siège du ministère public.

PAS-DE-CALAIS

BOULOGNE. — Terrible accident. — Mercredi, vers sept heures du soir, Clémentine Gloriant, femme Baquet, âgée de 30 ans, ménagère, demeurant rue Tour-François, cour Delhay, venait du pétrole dans une lampe, près d'une chandelle allumée; elle tenait un enfant de cinq mois dans ses bras, sa fille Gabrielle; le litre de pétrole qu'elle tenait au-dessus de sa tête s'est renversé et s'enflamma aussitôt.

L'enfant, entouré de flammes, fut grièvement brûlé, et la mère eut elle-même les deux mains fortement endommagées. L'enfant, après d'horribles souffrances, a succombé jeudi matin.

CALAIS-SAINT-PIERRE. — Mercredi soir, un nouvel accident par le pétrole s'est produit au Courgrain, 7e rue.

Mme Galand était sortie pour faire quelques courses et avait laissé ses enfants près d'une lampe allumée. On devine ce qui arriva. En jouant, les enfants renversèrent la lampe, et le liquide enflammé se répandit partout emplissant la salle de fumée.

M. Heartsburger, pilote, demeure à côté; entendit crier: « Au feu ! » Il sortit bien vite. Il appela des ouvriers maçons qui travaillaient dans une maison voisine et pénétra dans la maison d'où sortait une fumée épaisse. Le brave pilote s'empara de suite d'un enfant couché dans un berceau et le remit en lieu sûr. On débarrassa les litières et tous les objets qui pourraient prendre feu. Puis on convint de sauter la nappe de feu qui menaçait de s'étendre et l'on jeta de l'eau sur le mobilier déjà attaqué. Il était temps, et il est heureux que des hommes énergiques se soient trouvés là pour attaquer le feu à sa naissance.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 20 DÉCEMBRE. — Gabrielle Verhé, quai de Calais, maisons Verhé et Co. — Louis Vanhulst, rue de Flandre, 123. — Henri Lefebvre, rue du Nouveau Monde, cour des 7 Ponts, 4. — Louise Deboussier, rue du Fresnoy, 35. — Alexandre Quint, rue du Moulin. — Mathilde Vandebosch, rue de Torouge, 110. — Eugène Libbrecht, rue des Anges, 58. — Jean Ducate, rue du Tilleul, impasse Duguesclin. — Adèle Petit, rue de Ma Campagne, cour J.-B. Cogne.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 20 DÉCEMBRE. — Eugène Deschamps, 1 mois, rue du Fil, Michel Briet, 55 ans, entrepreneur, rue Pierre de Roubaix, 23. — David Opejan, 55 ans, contre maître, rue du Bassin, 16. — Ludovic Toellier, 22 jours, rue Malpique, 4. — Delplaque, présenté sans vie, rue du Tilleul, cité St-Joseph, 8. — Fern Crispe, 59 ans, 31 rue aux Petites Sœurs. — Lucie Verley, 55 ans, cabaretier, rue Jacquart, 112. — Françoise Vandercruyssen, 1 an, rue des Longues Haies, 70. — Marie Carlet, 1 mois, rue Drouot, cour Decottignies, 24. — François Branger, 55 ans, chauffeur, rue du Fil, cour Hespel. — Hélène Bayart, 4 ans, rue de Landry, 411.

MARIAGES DU 20 DÉCEMBRE. — Henri Hasebroeck, employé de commerce et Anne Charlet, couturière. — Edmond Maes, directeur de brasserie et Octavie Knorr, sans profession. — Camille Cochis, maître d'œuvre et Zulma S. Nuy, sans profession. — Virgile Kocq, directeur de filature et Julie Quiéry, sans profession.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELAN-GHE-TRUYEN, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Pauline-Léonie DEU ANOÏE, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1883, à l'âge de trois ans et sept mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au convoi et à l'enterrement, qui auront lieu le samedi 23 courant, à 8 heures, en l'église Saint-Joseph, à